



A Monsieur le Recteur
Rectorat de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex

Objet : campagne d'accès à la classe exceptionnelle

Monsieur le Recteur
Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Vous le savez, les conditions d'accès à la classe exceptionnelle évoluent pour la campagne 2024. Nous tenions à vous faire part des analyses du SNES-FSU alors que vous allez devoir prochainement émettre des avis sur les dossiers de nos collègues.

Vous ne méconnaissez pas le déclassement salarial qui touche les corps enseignants et assimilés. Les mesures PPCR de 2016, d'une ampleur déjà limitée, ont été intégralement effacées par la revalorisation insuffisante, voire nulle, du point d'indice et un contexte de forte inflation. L'évolution de l'accès à la classe exceptionnelle doit, pour le SNES-FSU, tenir compte de ce contexte ; la fin du contingentement de ce grade doit permettre une perspective de fin de carrière pour toutes et tous. C'est là pour nous une question de justice et de pleine reconnaissance de l'utilité sociale de nos métiers.

En effet, alors qu'un-e certifié-e percevait en fin de classe normale en 1989 (avant la création de la hors classe) l'équivalent de 3 Smic, un-e certifié-e en fin de hors classe aujourd'hui ne perçoit plus que l'équivalent de 2,4 Smic. L'accès à la classe exceptionnelle, et à son dernier échelon, est bien la seule mesure de carrière susceptible de tendre vers la reconnaissance qu'accordait la société à nos métiers en 1989. Les comparaisons au Smic sont similaires pour les autres corps.

C'est pourquoi pour le SNES-FSU, les avis « très favorable » que vous devez émettre doivent se porter sur les collègues ayant atteint les derniers échelons de la hors classe et les plus proches de la retraite. Les gains financiers seront immédiatement bien plus importants pour eux que pour des collègues d'échelons moins avancés, quand les effets sur leur pension seront aussi évidemment bénéfiques. C'est le moyen de reconnaître leur engagement qui, vous le savez, est sans faille.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez croire, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les IA-IPR, en notre attachement profond au Service public d'Education et à ses agent-es.

Fabien Claveau et Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe et Philippe Leyrat, secrétaires académiques adjoints